

Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 23 juin 2017 par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Léry sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CALAIS - Maire.

Présents (15)	Mesdames ABDALLAH, CHRIAA, DAVID, HAMELIN, HELIOT, LÉGER, MEREAX, MEURIE Messieurs CALAIS, CAPRON, DUMONTIER, MARIE, MOUCHARD, PELVET, PETIT	
Absents (4)	Mesdames AMOURIQ, Messieurs BUCARD, GAILLARD, MANCHON,	
<i>Quorum atteint (15 conseillers présents sur 19 conseillers en exercice). Nombre de suffrages exprimables : 15.</i>		
Début de séance : 20h40	Secrétaire de séance : Mme MEREAX	Fin de séance : 21h45

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du samedi 8 avril 2017

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : 11	Contre : --	Abstention : 4
------------------	--------------------	-----------------------

2. Rapport du SIEGE

Le rapport a été préalablement transmis aux membres du conseil municipal.

Ce document ne nécessite pas de débat.

3. Tirage au sort des jurés d'assises

Monsieur le Maire expose que chaque année, il est nécessaire de procéder à la désignation, par tirage au sort, des Jurés d'Assises à partir de la liste électorale.

L'Arrêté préfectoral stipule la nécessité de désigner 6 personnes d'au moins 23 ans au cours de l'année civile (*nées au plus tard le 31 décembre 1994*), et dont seulement 2 seront retenues par un tirage au sort départemental.

Madame ABDALLAH est désignée pour procéder au tirage au sort des numéros d'ordre dans la liste électorale, et Madame MEREAX est désignée pour effectuer la recherche dans la liste électorale.

Les chiffres sont tirés les uns après les autres au moyen de jetons placés dans 4 enveloppes opaques.

Les 6 personnes suivantes ont été tirées au sort :

N° liste électorale	Prénom	Nom
393	Olivier	DELORS
1084	Maryvonne	MIGNON
1405	Ginette	SIMONEAU
238	Paul	CALAIS
901	Mélanie	LEMIRE
249	Séverine	CAPPELLESSO

Un courrier sera adressé à chacun des électeurs tirés au sort.

4. Finances - Créances éteintes

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Trésorier nous demande de procéder à l'effacement de deux dettes de **57,65€** et de **91,80€**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires à l'effacement de ces dettes.

Pour : 15	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

5. Travaux - Convention CURSUS

La convention a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que l'association CURSUS va réaliser des travaux de réparation du mur de la zone artisanale, 17bis rue du 11 novembre.

Il est nécessaire d'établir une convention avec l'association. Cette convention expose le rôle d'insertion professionnelle des plus exclus par l'association, ainsi que les modalités de financement des travaux : part communale de 20% du coût total des matériaux, le coût restant est pris en charge par l'Agglomération.

La part communale est fixée à **3 235,30€**.

Mme Léger a demandé si Coursus emploie des lérysiens. M. Dumontier indique qu'un lérysien y a travaillé pendant 2 ans. C'est un mode d'insertion professionnel qui donne des résultats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 15	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

6. Centre bourg - Convention financière

La convention a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que l'opération d'Aménagement Urbain Paysager concernant la réhabilitation du centre bourg de la commune a fait l'objet d'une convention de mandatement de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en mai 2016.

Cette convention comportait une estimation du coût des travaux qui a été réajustée après études par la maîtrise d'œuvre. Le paiement de la part communale devait faire l'objet d'une décision ultérieure.

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération prise en conseil communautaire le 22 mai 2017, il est maintenant nécessaire de signer une convention financière avec la CASE afin de fixer définitivement la répartition financière et l'échéancier de paiement tel que décrit ci-après :

- - 50% 209 118,35€ après validation par le conseil municipal
- - 25% 104 559,18€ après réalisation d'au moins 75% des travaux
- - 25% 104 559,18€ en fin d'opération

Mme Léger considère qu'en s'autofinçant on obère l'avenir, si la commune avait un problème ultérieurement, elle devrait faire un emprunt à un taux élevé.

Monsieur le Maire précise que tous les ans, on arrive à dégager 40 000€ à 50 000€ d'économie sur les dépenses de fonctionnement. Reprendre un prêt longue durée aujourd'hui reviendrait à diminuer considérablement le résultat de clôture en fonctionnement.

M. Mouchard trouve préférable de payer immédiatement le montant du prêt afin de dégager de la marge de manœuvre sur le budget de fonctionnement pour pouvoir autofinancer des petits projets.

Concernant les travaux du Centre Bourg, Monsieur le Maire indique que ViaFrance devrait avoir fini les parkings et les trottoirs ainsi que le raccordement des voiries d'ici 15 jours. La fin du chantier est repoussée en raison de l'attente de la livraison des matériaux pour Mineral Service prévue pour fin juillet.

M. Petit demande s'il est prévu de développer la vidéosurveillance et s'inquiète du maintien de la pompe de relevage à côté de La Poste.

Monsieur le Maire annonce que les caméras permettant la vidéosurveillance pourront être installées sur les mâts d'éclairage, ainsi qu'un système de sonorisation ou des décorations lumineuses.

La pompe de relevage ne sera pas changée, le coût aurait été trop élevé.

M. Pelvet demande quand les bornes électriques seront installées.

Monsieur le Maire réponds que les bornes pour recharger les voitures électriques sont installées mais il manque les bornes pour les commerçants ambulants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 12	Contre : 3	Abstention : --
------------------	-------------------	------------------------

7. Centre bourg - Permis d'aménager parkings

Monsieur le Maire expose que, faisant suite à la demande des services de l'Agglomération, il est nécessaire d'établir un permis d'aménager pour la réalisation des places de parking dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre bourg de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents d'urbanisme nécessaires à l'établissement du permis d'aménager.

Pour : 12	Contre : 1	Abstention : 2
------------------	-------------------	-----------------------

8. CASE - Mutualisation du centre de loisirs

Monsieur le Maire expose que suite aux différentes commissions enfance-jeunesse de la CASE, et notamment celle du 22 mai 2017, une charte de gouvernance pour l'élargissement de la compétence enfance-jeunesse a été mise en place. Cette charte a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal.

Cet élargissement de la compétence enfance jeunesse permettrait aux communes qui le souhaitent de transférer la gestion de leurs établissements à la CASE et de les mutualiser avec les autres communes.

Chaque équipement ferait l'objet d'une convention pour sa mutualisation (article 2.3.3 de la charte).

Après étude par la CLECT, en septembre, des charges à transférer, la commune pourra valider, si elle le souhaite, le transfert de ses équipements (article 2.3.2 de la charte).

Monsieur le Maire propose de prendre une décision autorisant le transfert de la gestion du centre de loisirs à la CASE, en attente de l'étude par les services de la CASE des modalités de transfert (centre de loisirs non autonome et rattaché au restaurant scolaire) et de l'étude financière afférente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au transfert décrit ci-dessus.

Pour : 10	Contre : 4	Abstention : 1
------------------	-------------------	-----------------------

9. Scolaire - Dérogation semaine de 4 jours

Monsieur le Maire rappelle que les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dans les écoles de la commune en septembre 2014. Les TAP se concrétisent par des plages de 45 minutes en fin de journée les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le temps scolaire se déroule sur 4 journées et demi, dont le mercredi matin.

Le nouveau ministre de l'éducation autorise, par le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 préalablement transmis aux membres du conseil municipal, une dérogation permettant de remettre en place la semaine de 4 jours.

Suite à l'avis favorable unanime du conseil d'école de maternelle du 19 mai 2017.

Suite à l'avis favorable unanime du conseil d'école de primaire du 15 juin 2017
(sous réserve d'une enquête auprès des parents)

Suite à l'enquête auprès des parents, obtenant 96% d'avis favorables.

Suite à l'avis favorable unanime du conseil d'école extraordinaire de primaire du 28 juin 2017.

Monsieur le Maire propose de demander une dérogation auprès de l'éducation nationale afin de remettre en place la semaine de 4 jours de classe (plus de classe le mercredi matin) et de supprimer les TAP.

Le centre de loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée.

M. Pelvet considère que si les parents ont été unanimes pour la suppression des TAPs c'est parce qu'ils ne sont pas satisfaits des TAPs. M. Pelvet aurait souhaité avoir un retour sur ce dispositif et aurait préféré que ce dispositif soit maintenu.

M. Mouchard répond que, de l'avis général des parents qu'il a rencontrés, c'est la fatigue des enfants qui est signalée à chaque fois.

M. Petit demande si l'école est concernée par la réduction des effectifs en classe de CP.
Ce n'est pas le cas, cela ne concerne que les écoles en REP+.

Mme Léger demande si cela change la durée de la semaine scolaire.
Ce n'est pas le cas, le temps scolaire est toujours de 24h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** la proposition décrite ci-dessus.

Pour : 11	Contre : 4	Abstention : --
------------------	-------------------	------------------------

10. Scolaire - Augmentation du tarif des repas

Monsieur le Maire expose que suite aux augmentations du prestataire fournissant les repas (La Normande) et à l'augmentation des coûts de fonctionnement du restaurant scolaire, il est souhaitable d'appliquer une augmentation modérée au prix du repas.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas est inchangé depuis septembre 2014, soit 3 ans.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du repas de **3,05€** à **3,10€** à compter du 1er septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** l'augmentation du prix du repas de cantine.

Pour : 10	Contre : --	Abstention : 5
------------------	--------------------	-----------------------

11. Questions et informations diverses

Plusieurs questions concernent les excès de vitesse dans les rues J. Delaunay et du 11 novembre.

Le non-respect des stops et des sens-interdits est aussi évoqué.

Monsieur le Maire explique que la commune est presque entièrement en zone 30, qu'il y a des ralentisseurs et des chicanes. L'incivilité sur la route est malheureusement présente un peu partout.

Mme Léger demande à qui appartiennent les haies rue des Émotelles.

Monsieur le Maire répond qu'il y a plusieurs propriétaires : l'EPFN, l'ancienne casse auto, M. Manchon.

Les services techniques coupent régulièrement ce qui dépasse trop.

Mme Léger expose que l'éclairage public est encore allumé le matin vers 7h45 dans certaines rues.

Monsieur le Maire va en avvertir le SIEGE.

Plusieurs questions concernant les travaux du centre bourg. Monsieur le Maire répond :

- Les barrières qui délimitent les travaux sont régulièrement poussées, les entreprises les remettent systématiquement en place, là aussi il y a une incivilité constante.
- Les potelets et le passage piéton au niveau du carrefour rue du Souvenir/rue Voltaire seront bien positionnés sur le ralentisseur et pas à côté.

Il est demandé si il est possible de mettre en place un dispositif de garde pour les enfants de moins de deux ans.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de crèche à Léry, mais qu'il y a de nombreuses assistantes maternelles sur la commune.

Un problème d'inondations régulières est signalé dans la cour d'une maison rue du 11 novembre.

Non loin, un câble électrique sous tension est toujours en attente d'être démonté.

Monsieur le Maire répond que plusieurs courriers ont déjà été envoyés à Enedis. Monsieur le Maire va relancer ce dossier par une autre voie.

Questionnement sur le dossier fibre optique.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion va avoir lieu à l'Agglo le 3 juillet.

Le planning de déploiement et le type de liaison seront expliqués lors de cette réunion.

Membres présents	Émargements / Commentaires
Leïla ABDALLAH	
Caroline AMOURIQ	<hr/> <hr/>
Denis BUCARD	<hr/>
Jean-Luc CAPRON	
Michèle CHRIAA	
Joëlle DAVID	
Marc DUMONTIER	
Laurent GAILLARD	<hr/>
Martine HAMELIN	
Carole HÉLIOT	
Janick LÉGER	
Philippe MANCHON	<hr/> <hr/>
David MARIE	
Anne-Gaëlle MÉREAUX	
Laure MEURIE	
Jean-Sébastien MOUCHARD	
Ludovic PELVET	
Jean-François PETIT	

Jean-Yves CALAIS
Maire de Léry